

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Administration et gestion des entreprises culturelles de la musique et du spectacle vivant

- Université Savoie Mont Blanc - USMB

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Entreprise, gouvernance, responsabilités (principal), Technologies : mécatroniques, énergie-batiment, numérique (secondaire)

Établissement déposant : Université Savoie Mont Blanc - USMB

Établissement(s) cohabilités : /

La licence professionnelle *Administration et gestion des entreprises culturelles de la musique et du spectacle vivant*, portée par l'Université de Savoie Mont Blanc et localisée à l'IUT de Chambéry (domaine du Bourget du Lac), a été créée en 2006. Elle vise à former des assistants de directeurs d'établissements culturels, ayant des compétences techniques en gestion et une bonne connaissance des spécificités du secteur culturel, en mesure de mener à bien des projets culturels, de leur démarrage à leur mise en œuvre. Elle constitue ainsi au niveau national l'une des rares formations de niveau licence professionnelle dédiée à la gestion des entreprises culturelles. La formation est ouverte aux étudiants en formation initiale classique et en contrat de professionnalisation ou formation continue hors contrat de professionnalisation.

Avis du comité d'experts

Structurée autour de quatre unités d'enseignements, la licence professionnelle délivre une formation à la gestion des entreprises culturelles qui doit conduire les étudiants à maîtriser tant les outils de gestion que les spécificités du secteur culturel dans lequel ils seront amenés à exercer leur activité professionnelle. Les unités d'enseignement comme les matières qui les composent sont en pleine adéquation avec les objectifs de la formation. Un équilibre existe ainsi entre enseignements de gestion, enseignements relatifs au secteur culturel, et mises en pratique.

Située au carrefour de plusieurs champs disciplinaires, la licence professionnelle est portée par le département GACO (Gestion Administrative et COMmerciale) mais entretient des relations avec d'autres filières de l'Université de Savoie Mont Blanc et d'autres établissements de formation et organisations culturelles intervenant dans la formation et l'enrichissant de par les compétences spécifiques qu'ils apportent : conservatoire national de musique et danse de Lyon, ENSATT (École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre) de Lyon, Cité des arts de Chambéry, laboratoire Langages Littératures Sociétés de l'Université de Savoie, etc. Les partenariats professionnels sont développés (notamment l'Orchestre des Pays de Savoie et Diapason, établissement public de coopération culturelle qui coordonne le réseau des écoles de musique en Savoie), soulignant ainsi la visibilité de la formation au sein du secteur culturel régional, voire national.

L'équipe pédagogique est pilotée par un enseignant en économie-gestion du département GACO, par ailleurs chargé de mission culture de l'Université. Les professionnels sont fortement impliqués dans la formation (enseignements, stages, projets, comité de perfectionnement) et y interviennent depuis de nombreuses années. Leurs profils sont en adéquation avec la formation. Si la spécificité du secteur culturel n'est pas contestable, il apparaît cependant que les professionnels assurent une part excessivement importante des enseignements (plus de 60 % du volume horaire global), y compris sur des matières où cela n'est pas forcément nécessaire (droit du travail ; stratégie et techniques de communication). La formation bénéficie par ailleurs de la présence d'intervenants issus de plusieurs établissements de formation artistique. Au final, les enseignants de l'Université assurent à peine plus d'un quart des enseignements. Aucun enseignant-chercheur n'intervient, si ce n'est pour des suivis de stages et projets, ce qui peut apparaître regrettable.

La licence professionnelle fait preuve d'une belle attractivité puisque l'on dénombre en moyenne 180 candidatures pour une promotion composée de 20 à 25 étudiants, plus de 60 % de ces candidatures provenant d'autres régions que la région Rhône-Alpes. La formation a donc une visibilité nationale. Les étudiants proviennent tant de DUT (diplôme universitaire de technologie) que de BTS (brevet de technicien supérieur) ou de deuxième année de licence. La très grande majorité des étudiants est inscrite en formation initiale ; quelques étudiants seulement (au maximum 3 au cours des cinq dernières années) sont en contrat de professionnalisation ou formation continue hors contrat de professionnalisation, ce qui apparaît faible. Le taux de réussite est très élevé, frôlant les 100 %. Environ un quart des

diplômés est en poursuite d'études (sur ce point, seules les données de 2013 sur 2010 sont disponibles). Compte tenu des contraintes du secteur, l'insertion professionnelle est particulièrement bonne (15 étudiants sur 20 en emploi à six mois). Dans l'ensemble les emplois occupés sont en adéquation avec la formation (administrateur, chargé de production) dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi au sein du secteur culturel.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>Du fait de sa vocation d'insertion professionnelle, les liens de la licence professionnelle avec la recherche sont limités, d'autant plus qu'aucun enseignant-chercheur n'intervient dans les enseignements.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Les objectifs de la formation sont clairs quant aux compétences à acquérir pour que les étudiants puissent s'insérer sur le marché de l'emploi face à des étudiants de masters (ce qui constitue la majeure partie de l'offre de formation existante sur les organisations culturelles). A ce titre, le conseil de perfectionnement et des ateliers thématiques disciplinaires contribuent à la réflexion sur les compétences professionnelles à acquérir, en lien avec les professionnels.</p> <p>La formation est proposée en alternance mais n'accueille dans ce cadre qu'un ou deux étudiants par an. La volonté de l'équipe pédagogique est de favoriser son développement par le biais d'une demande d'ouverture de la formation en apprentissage. Les contrats de professionnalisation existants répondent en effet mal aux besoins des structures d'accueil, souvent publiques.</p> <p>La professionnalisation passe bien évidemment par la place des stages et des projets tuteurés.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les projets tuteurés sont réalisés de manière individuelle, au sein de structures culturelles. A ceci s'ajoutent des projets collectifs confiés par la mission culturelle de l'Université. L'organisation et les méthodes d'évaluation des stages (de 12 semaines minimum) et projets sont claires. Néanmoins, pour les étudiants en alternance, le stage et le projet professionnel sont fondus en un seul ensemble, ce qui ne correspond pas à l'esprit de la réglementation.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'international est présenté comme un élément distinctif de la licence, avec deux intervenants impliqués sur ce thème. La formation fait partie du réseau européen ENCATC (European Network of Cultural Administration Training Centers) qui regroupe 140 membres (universités et instituts) de 42 pays.</p> <p>Un accord Erasmus existe avec l'Université Humak en Finlande où les étudiants peuvent effectuer l'intégralité de leur cursus, complété par un stage de trois mois en France ou à l'étranger (cinq étudiants en mobilité sortante durant la dernière année considérée). Il n'y a pas de mobilité entrante du fait des cours prodigués exclusivement en français dans la licence professionnelle.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La diversité des profils des candidats et des admis est très forte, tant d'un point de vue géographique (40 % Rhône Alpes, 60 % autres régions) que disciplinaire (23 % DUT, 24 % L2 ou L3, 40 % BTS). Compte tenu de cette diversité, une unité d'enseignement est consacrée à une remise à niveau sur les enseignements de gestion. Le recrutement se fait sur dossier et entretien, et associe les professionnels.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les cours sont groupés sur 2-3 jours par semaine pour favoriser l'alternance et l'organisation pédagogique, ce qui facilite les contacts avec le terrain et la mise en application individuelle et collective.</p>

	L'enseignement et l'utilisation de la langue anglaise semblent limités au regard de l'accent qui est mis sur la spécificité internationale de la licence professionnelle.
Evaluation des étudiants	Un livret d'accueil explicite les attentes propres à chaque matière et les modalités d'évaluation des applications professionnelles. L'évaluation se fait par contrôle continu, sans compensation entre les unités d'enseignement.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le livret d'accueil précise les objectifs de la formation, les compétences à acquérir et comporte un certain nombre d'autres informations (maquette pédagogique, syllabus, calendrier, etc.). Le contrôle continu favorise un suivi régulier de l'acquisition des compétences. Par ailleurs, l'annexe descriptive au diplôme (ADD) précise les connaissances et compétences acquises à l'issue de la formation.
Suivi des diplômés	Un suivi est réalisé par l'Observatoire des étudiants de l'Université Savoie Mont Blanc, à 6 mois, 18, 30 mois. Le département GACO réalise également des enquêtes d'insertion. Des liens sont par ailleurs entretenus avec un certain nombre d'anciens qui participent à la vie du diplôme.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le conseil de perfectionnement, composé de 15 à 20 personnes dont une majorité de professionnels qui n'interviennent pas nécessairement dans la formation, se réunit une fois par an. Des ateliers thématiques disciplinaires se réunissent pour délimiter les frontières de chaque enseignement. Les enseignements ainsi que l'organisation de la formation font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants au niveau de la formation. Les résultats sont remis à l'intervenant, et un plan d'actions est éventuellement mis en œuvre avec le responsable pédagogique. Une enquête de satisfaction est également menée par l'observatoire de l'Université.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- La licence professionnelle répond aux besoins du secteur culturel, tant en termes de niveau de formation (bac+3) que de compétences visées.
- Tout en répondant aux besoins régionaux, la formation fait preuve d'une attractivité nationale.
- Les professionnels du secteur sont fortement impliqués, notamment à travers le conseil de perfectionnement manifestement très actif, ce qui permet de transmettre aux étudiants les spécificités du secteur culturel.

Points faibles :

- Les enseignants-chercheurs sont quasiment absents de la formation et n'assurent aucun enseignement.
- La place de l'alternance reste en l'état très limitée.
- Pour les étudiants en alternance, la distinction est peu claire entre ce qui relève du projet tuteuré et ce qui relève du stage, ce qui risque de conduire à évaluer dans deux unités d'enseignement différentes les mêmes compétences

Conclusions :

La licence professionnelle *Administration et gestion des entreprises culturelles de la musique et du spectacle vivant*, à la frontière de plusieurs champs, trouve une place naturelle dans le champ Entreprises, gouvernance, responsabilités. Etant au niveau national l'une des rares licences professionnelles axée sur la gestion des entreprises culturelles, elle dispose d'une forte attractivité et d'une bonne insertion professionnelle, les étudiants étant formés aux spécificités du secteur culturel par la présence très importante de professionnels du secteur au sein de la formation. L'équipe pédagogique n'hésite pas à s'adapter en permanence aux exigences des professions visées avec lesquelles elle entretient des liens étroits. On peut regretter qu'aucun enseignant-chercheur n'intervienne dans les enseignements dispensés, ce qui est dommageable pour un diplôme universitaire.

Observations de l'établissement

PRÉSIDENTENCE

N/Réf. : PRE/DV/om/2014-15/216
Denis VARASCHIN
Président
presidence@univ-savoie.fr

Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité d'Experts

le 29 avril 2015,

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - A2016-EV-0730858L-S3LP160010547-
010304-RT - Licence Professionnelle ADMINISTRATION ET GESTION
DES ENTREPRISES CULTURELLES DE LA MUSIQUE ET DU
SPECTACLE VIVANT

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser les observations formulées par l'Université Savoie Mont Blanc relatives au rapport d'évaluation émis par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Denis VARASCHIN

Evaluation des formations Vague A : Campagne d'évaluation 2014-2015

Intitulé de la formation : Licence professionnelle administration et gestion des entreprises culturelles, de la musique et du spectacle vivant (AGEC)

Nom du responsable : Nadine BUES

OBSERVATIONS

En complément du dossier d'auto-évaluation, nous nous permettons d'apporter quelques éléments nouveaux relatifs aux points faibles soulevés par les experts du HCERES.

- Sur l'absence d'enseignants-chercheurs, il est prévu d'intégrer dans l'équipe pédagogique, dès la rentrée universitaire 2015, des enseignants-chercheurs du laboratoire IREGÉ, notamment un professeur d'université spécialiste des comportements de consommation culturelle.
- La place de l'alternance va être renforcée grâce à la décision de la région Rhône-Alpes d'ouvrir huit places en apprentissage, qui viendront compléter les contrats de professionnalisation, et permettront de placer des alternants dans des structures publiques.
- La question de la place du projet tuteuré a été évoquée lors du Conseil de perfectionnement et des modifications sont prévues pour renforcer le caractère collectif de l'exercice.